

Mon Approche Prévention



En tant qu'employeur, vous avez l'obligation d'adhérer à un Service de Prévention et de Santé au Travail.

Grâce à cela, vous bénéficiez du suivi médical de vos salariés, mais aussi **de conseils et d'un accompagnement en prévention des risques professionnels !**

Cependant, pour que nous puissions vous proposer **l'offre de service la plus adaptée à votre structure**, nos professionnels, médecins

du travail, infirmiers, intervenants en prévention des risques professionnels, doivent vous connaître : **démarche de prévention en place, activité, risques...**

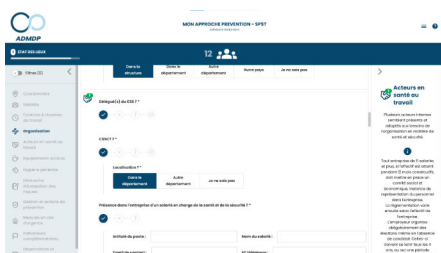
Mais comment faire simplement ?

En vous proposant, inclus dans votre cotisation, un outil digital et interconnecté, qui vous aidera dans votre démarche de prévention des risques professionnels : **MAP**

Simple d'utilisation, MAP est un outil collaboratif incontournable

Un clic sur le lien d'accès à Mon Approche Prévention, directement depuis votre portail adhérent, vous permet de réaliser votre

Etat des lieux



Grâce à des questions facilement compréhensibles :

1. Renseignez vos données administratives et organisationnelles
2. Estimez votre gestion de la prévention grâce aux indicateurs de prévention
3. Identifiez les situations à risque pour la santé et la sécurité de vos salariés

**Accédez
instantanément à
des conseils
personnalisés**

Mon Approche Prévention

- Est accessible 24h/24 sur plusieurs types de supports informatiques (PC, tablette)
- Vous guide dans vos obligations réglementaires en fonction des données saisies

- Transmet automatiquement vos données à nos professionnels qui pourront les analyser et vous proposer un accompagnement adapté
- Génère automatiquement des conseils et des indicateurs de prévention pour évaluer la démarche de prévention en place, identifier la réglementation applicable et des pistes d'amélioration...

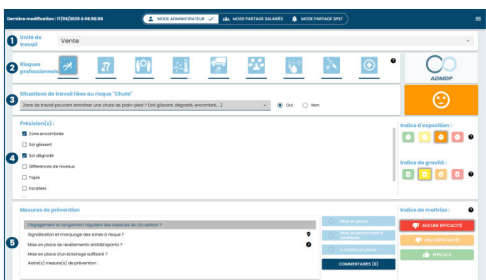
Quels sont les autres objectifs de Mon Approche Prévention ?

- 1 Réaliser ultérieurement votre Fiche d'entreprise.**
Lors d'une visite dans vos locaux, nous approfondissons ensemble votre diagnostic afin de vous fournir votre Fiche d'entreprise, document réglementaire obligatoire.
- 2 Vous accompagner dans la rédaction de votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels,** grâce à MDU, outil interconnecté à MAP, collaboratif, simple, intuitif progressif !

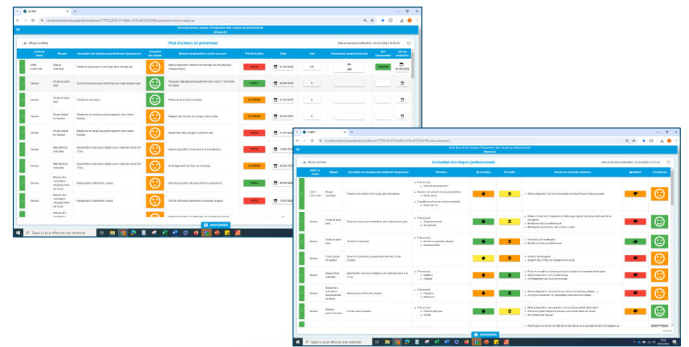
Mon Document Unique

Le travail initié dans MAP génère automatiquement la structure de votre DUERP.

Parmi l'ensemble **des données proposées par MDU et adaptées à vos activités**, identifiez les situations de travail à risque présentes dans votre entreprise et les mesures de prévention pertinentes. Celles-ci peuvent même être pré-cochées par les données relevées lors de la réalisation de la Fiche d'entreprise !



Chaque situation évaluée est retranscrite automatiquement dans des tableaux de synthèse interactifs facilitant le remplissage de l'évaluation des risques et du plan d'actions.



Avec MDU, fini le syndrome de la page blanche !

Autonome et collaboratif !

Collaboration avec vos salariés : Paramétrez MDU pour leur permettre de vous proposer leur vision des risques présents dans leur unité de travail

Collaboration avec le SPST : Nos professionnels ont accès à vos données et peuvent ainsi vous accompagner facilement, même à distance !

Mais vous restez bien 100 % autonome dans la mise à jour et l'exportation de votre DUERP, à tout moment et sous un format permettant la modification, la mise à disposition, l'affichage et l'archivage.

Grâce à MAP et MDU, progressons ensemble dans votre démarche de prévention des risques professionnels !